

**Séance du Conseil communal de Denges**  
**Lundi 17 juin 2019 à la salle des Jardins**

Il est 20h17 lorsque M. Grégoire TAVERNIER, Président du Conseil, ouvre la séance et souhaitant la bienvenue à tous les membres.

**1. Appel**

Membres présents        26  
Membres excusés        12  
Membres non excusés    2

Se sont excusés pour cette séance : Michel Aymard, Quentin Bérard, Christophe Borboen, Sylvain Christen, Raphaël Conus, Gwendal Crottaz, Olivier de Vestele, Capucine Espana, Alain Favre, Susan Killias, Luc Patiny, Silvie Henzelin-Robles.

Non excusés : Milena Chiari et David Jaeck.

Le quorum étant atteint, il pourra être valablement délibéré.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. TAVERNIER souhaite une cordiale bienvenue à M. Didier GALLAY, élu tacitement à la Municipalité le 8 avril 2019 en remplacement de M. Alain GOLAY. M. GALLAY avait déjà occupé cette fonction de 2010 à 2012. Le Conseil se réjouit de le revoir et lui souhaite beaucoup de plaisir et de satisfaction dans sa fonction.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel qu'il se présente :

- 1) Appel
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2019
- 3) Correspondance
- 4) Communications du bureau
- 5) Communications municipales et échéancier
- 6) Comptes et gestion de l'année 2018 et rapport de la commission Gestion-Finances
- 7) Elections statutaires du Conseil Communal :
  - a) (de la) du Président-(e) du Conseil communal
  - b) (de la) du premier-(ère) Vice-président-(e) du Conseil communal
  - c) (de la) du deuxième Vice-président-(e) du Conseil communal
  - d) de 2 scrutateurs-(trices)
  - e) de 2 scrutateurs-(trices) suppléants-(es)
- 8) Rapport du Président
- 9) Propositions individuelles
- 10) Divers
- 11) Distribution des émoluments

**2. Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 18 février 2019**

Aucune remarque n'étant formulée, le PV de la séance du 18 février 2019 est accepté à l'unanimité, moins 1 abstention. M. TAVERNIER prie Mme PALPACUER de le signer et il le paraphe également

### 3. Correspondance

18.02.2019	Réception du courrier de démission de M. Alain Golay, Municipal
21.02.2019	Transmission par mail à tous les membres du Conseil de l'information du projet d'agglomération Lausanne-Morges sur la tenue d'une conférence le 23 mai 2019 à la salle Métropole de Lausanne
21.02.2019	Courrier de condoléances à Mme Susan Killias suite au décès de sa maman
22.02.2019	Réponse à M. Golay suite à sa démission
04.03.2019	Réception des instructions du Service des Communes et du logement pour les votations du 17 mars 2019
18.03.2019	Transmission par mail à tous les membres du Conseil des informations relatives au Tir de l'Amitié 2019 se déroulant les 1 <sup>er</sup> et 4 mai
12.04.2019	Réception des instructions du Service des Communes et du logement pour les votations du 19 mai 2019
02.05.2019	Réception d'une information de Swisscom (adressée à toutes les communes) précisant les avantages de la technologie mobile 5G
08.05.2019	Réception d'un courrier du service des Communes et du Logement invitant les membres du bureau électoral à participer à une formation Votelec en vue des élections du Conseil National et Etats qui auront lieu les 20 octobre et 10 novembre
09.05.2019	Réception des comptes et du rapport de gestion 2018
05.06.2019	Réception du rapport de la commission Gestion-Finances – comptes 2018
06.06.2019	Courrier à Mme la Préfète l'informant de notre séance de ce soir.

### 4. Communications du bureau

D'entente avec M. MONNIN, M. TAVERNIER informe qu'une séance du conseil est d'ores et déjà prévue le lundi 7 octobre prochain. Cette séance sera toutefois confirmée en fonction de la finalisation des préavis qui y seront présentés.

### 5. Communications municipales et échéancier

Eclairage public : En charge de la modernisation de l'éclairage, M. PIGUET informe que le chantier suit son cours. La Crosette, la Rue de la Gare ainsi que le Vieux Bourg sont désormais équipés de nouveaux lampadaires LED. La prochaine étape passera par la Route du Lac pour se terminer d'ici au 6 octobre 2019. La Municipalité ayant également planifié la réfection des chemins communaux, elle va en profiter pour installer l'éclairage au chemin du Monteiron.

M. MONNIN confirme qu'un poste avait été prévu au budget pour la réfection du bitume du chemin partant de la Route Cantonale qui monte vers le Monteiron. Profitant de cette réfection, la Municipalité a jugé judicieux de prévoir l'installation d'un éclairage. Des offres ont d'ores et déjà été demandées à ce sujet et la plus-value à envisager est de l'ordre de CHF 37'000.00. Ce montant sera rajouté au préavis de l'éclairage actuellement chiffré à 1Mio. Cette solution paraît la plus appropriée.

Mme SEBASTIANI veut savoir de quel genre d'éclairage il va s'agir.

M. MONNIN indique qu'il s'agira essentiellement de petits lampadaires pour les piétons.

Mme FLURY POFRET s'enquiert s'il y aura un système de détection.

M. MONNIN admet que la Municipalité doit encore étudier le genre de système à installer, mais le but sera d'éviter un éclairage en continu.

M. TAVERNIER soumet cette proposition à l'assemblée.

**Personne ne s'opposant à cette plus-value, elle est acceptée à l'unanimité par le Conseil.**

Travaux de réfection de l'UAPE : ils avancent à un bon rythme. Les fouilles relatives à l'électricité ainsi que l'élimination des eaux claires et usées sont terminées. 20 containers seront installés dans le courant de la semaine. En accord avec l'UAPE, une partie de l'ancienne cuisine sera déménagée dans ces nouvelles installations d'ici au 10 juillet 2019. Dès le 1<sup>er</sup> août, les nouveaux Portakabins seront à disposition et les anciens débarrassés.

Travaux vers le pont de la route de St-Sulpice : des travaux importants ont commencé visant à élargir le pont et refaire la route. Des informations complémentaires seront transmises ultérieurement, suite à une rencontre qui doit se dérouler prochainement avec la Municipalité.

Mme EIGENHEER s'inquiète de savoir s'il est toujours possible de tourner à gauche, en venant de Morges sur Denges, car il y a une ligne blanche continue.

M. MONNIN confirme qu'il est possible de tourner mais qu'il donnera toutes informations utiles dès qu'il les aura obtenues.

Circulation des poids-lourds au centre du village : Plusieurs séances, constructives, se sont déroulées entre M. MONNIN et le Canton. Les éléments suivants en sont ressortis : le trafic journalier total est d'environ 4'300 véhicules, ce qui est approximativement semblable au trafic d'il y a 10-15 ans. Aucune augmentation notable n'a été constatée sur cet axe. Pour ce qui est du trafic des poids-lourds, le Canton a effectué des comptages à deux occasions (du 4.9. au 10.9.2018 et du 31.10 au 06.11.2018). Le résultat est le suivant (dans les deux sens) :

- 60 passages par jour de bus transports publics ;
- 35 passages de camions par jour, qui desservent essentiellement les commerces ainsi que la zone industrielle, ce qui représente 1% du trafic total.

Tenant compte de ce résultat, le Canton a indiqué qu'il n'était pas question d'interdire les poids-lourds sur cet axe, d'autant plus que Denges est dotée d'une zone industrielle. De plus la plupart des camions qui viennent de l'étranger ont la route du village comme indication dans leur GPS et non une variante.

M. GOETTE est curieux de connaître le pourcentage de camions qu'il faudrait atteindre pour obtenir une interdiction de circuler.

M. MONNIN avoue que ce problème n'a pas été abordé. Il rajoute que s'il n'y avait pas de zone industrielles, le trafic des camions serait moindre. Il tient néanmoins à relever que la Direction Générale de la Mobilité a fait preuve d'écoute et d'attention, mais la conclusion reste celle qu'elle est.

M. TAVERNIER s'interroge s'il est possible d'intervenir au niveau d'une modification des itinéraires GPS.

Puisque aucune interdiction n'est acceptée, M. MONNIN précise qu'il n'est pas possible d'obtenir une modification.

M. LASSER fait remarquer que 35 camions/jour circulent durant la journée de travail (8 heures) ce qui représente une densité de 4 camions/heure, soit 15 à 20 minutes de passage par heure.

Selon M. Yann BORBOEN, c'est plus la sécurité des enfants qui est en cause que le nombre de camions. Aux heures où les enfants partent ou rentrent de l'école, le danger est réel, car il n'y a pas de passages piétons et certaines personnes se retrouvent à devoir faire la circulation afin que les petits osent passer. Il demande de prendre des mesures de sécurité avant qu'un accident grave ne survienne. Si le Canton trouve cette situation normale, lui ne le pense pas.

M. MONNIN souligne qu'il y a déjà en place la zone 30 km/h ainsi que des chicanes obligeant les véhicules à ralentir, tout en rappelant que la législation ne permet pas l'installation de passages piétons dans une zone 30.

## **6. Comptes et rapport de gestion de l'année 2018 et rapport de la commission Gestion-Finances**

Comme chaque année, chacun a reçu le rapport de gestion de l'année 2018 l'extrait des comptes tiré à part, l'annexe relative aux comptes 2018 des établissements primaires et secondaire de Préverenges, le rapport de la commission de gestion-finances 2018 et les réponses de la Municipalité aux questions posées dans ledit rapport.

Avant de donner la parole à Mme MENU, Présidente de la commission pour lecture des éléments du rapport, sans les remarques, ni les conclusions, M. TAVERNIER informe qu'il manquait 2 pages au rapport de la commission qui seront transmises par courriel ultérieurement.

Il invite ensuite M. MONNIN à faire un commentaire général sur ces comptes 2018.

M. MONNIN profite de remercier la commission Gestion Finances pour l'excellente qualité de son rapport. Il relève également les dialogues constructifs que la Municipalité a pu avoir ces deux dernières années avec la commission. Les années à venir seront décisives pour la situation financière de notre commune, notamment en raison de la RIE3, ainsi que de tout le système péroratif canton-communes actuellement en pleine révision.

### ***Comptes 2018***

M. TAVERNIER passe à l'examen des comptes et ouvre la discussion.

- **Comptes EPSP - Page 14 – Chapitre 525 – Poste 3011 – Traitements du personnel**

Mme SEBASTIANI s'interroge sur la différence existant entre le montant de vente de repas qui a diminué et les frais de traitement du personnel qui ont augmenté.

Explication de M. FRANCO : le constat est plausible. Lonay a ouvert une structure depuis 2018, mais la majorité des cartes d'accès cantine concerne Préverenges et la modification des horaires a permis à plus d'enfants de rentrer chez eux pour les repas, mais le personnel est resté identique

### ***Rapport de gestion 2018***

M. TAVERNIER passe à l'examen du rapport de gestion 2018 et ouvre la discussion.

Mme FLURY POFRET aimerait des explications quant à la diminution des impôts des sociétés par rapport au budget.

Cette diminution n'est pas en lien avec la RIE3 commente M. MONNIN car elle est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 mais en rapport avec deux sociétés anonymes qui détenaient des immeubles (sociétés imposées sur leurs biens immobiliers) qui ont été vendus et la loi cantonale sur les impôts oblige à effectuer un remboursement en cas de vente de biens immobiliers par des entreprises, qui s'est chiffré à CHF 75'000.00.

Aucune autre question, ni remarque n'étant formulée, la discussion sur le rapport de gestion est close.

M. TAVERNIER invite Mme MENU à lire les remarques ainsi que les conclusions du rapport 2018 de la Commission Gestions-Finances et rappelle que le vote intervient séparément, tout d'abord sur les comptes 2018, puis sur le rapport de gestion 2018.

**Les comptes communaux et des EPSP arrêtés au 31 décembre 2018, tels que présentés par la Municipalité et approuvés par la commission Gestion-Finances sont acceptés à l'unanimité (25 voix).**

**Il est donné décharge à la Municipalité pour sa gestion 2018 et à la commission Gestion-Finances à l'unanimité (25 voix).**

M. TAVERNIER remercie la Municipalité ainsi que la commission Gestion-Finances pour la qualité du travail accompli.

## **9. Elections statutaires du Conseil Communal**

M. TAVERNIER rappelle que, jusqu'à maintenant, le Président et les deux Vice-Présidents étaient élus au scrutin individuel secret, conformément à l'article 11 du règlement du Conseil. Toutefois ce même article précise : lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Il explique également que Mme EIGENHEER aurait dû siéger à la présidence cette année, mais pour des raisons professionnelles, elle cède sa place à M.TAVERNIER pour une année encore. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité ce mode d'élection tacite.

- **Président du Conseil communal pour l'année 2019-2020**  
**Candidat élu tacitement : M. Grégoire TAVERNIER**
- **1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du Conseil communal pour l'année 2019-2020**  
**Candidate élue tacitement : Mme Karin EIGENHEER**
- **2<sup>ème</sup> Vice-Président du Conseil communal pour l'année 2019-2020**  
**Candidat élu tacitement : M. Michel AYMARD**
- **Election de deux scrutateurs-(trices) et de deux scrutateurs-(trices) suppléants(es)**

Sont élus tacitement :

- **Scrutateurs-(trices) pour l'année du 01.07.2019 au 30.06.2020**  
**Mme Martine FERREIRA et M. Fabien BONJOUR**
- **Scrutateurs-(trices) suppléants-(es) pour l'année du 01.07.2019**  
**Mme Karin MATTHEY-JUNOD et M. Jean-Daniel BULA**

M. TAVERNIER félicite ces personnes pour leur élection.

## 10. Rapport du Président

Mesdames, Messieurs,

Cette troisième année de la législature 2016-2021 a été bien occupée. Si la composition du Conseil communal n'a pas été modifiée durant cette année, M. Didier Gallay a été élu tacitement à la municipalité et assermenté le 8 avril par le bureau du Conseil en remplacement de M. Alain Golay, démissionnaire.

Les objets traités par notre Conseil ont été l'arrêté d'imposition 2019 – 2020 qui maintenait le taux d'imposition synonyme de bonne santé financière de notre commune, le règlement du personnel apprécié par le personnel de l'administration, l'addendum au plan de quartier des Ochettes qui diminuait les surfaces commerciales, ainsi que le crédit extraordinaire pour l'achat de nouveaux Portakabins pour l'Unité d'Accueil les Pirates à Denges. Aujourd'hui, nous avons accepté les comptes 2019, le rapport de gestion et donné décharge à la municipalité et à la commission des finances

Nos débats, que ce soit pour le budget, les comptes ou les préavis ont été empreints de respect. Je vous en félicite.

Toute la réalisation de ces travaux a été possible par votre engagement et plus particulièrement par l'engagement sans faille de la municipalité que je remercie pour la qualité de son travail tout au long de l'année. Sans oublier un chaleureux remerciement à notre secrétaire communale Madame Anne-Sylvie Gevisier toujours de bons conseils et disponible pour nous aider.

Je remercie les conseillers et les conseillères qui se sont engagés dans les commissions ad-hoc ainsi que les conseillers et conseillères qui les ont présidés. Un remerciement tout particulier aux membres de la Commission gestion finances et sa Présidente Mme Pascale Menu pour leur engagement et la qualité du travail effectué. Je remercie également les scrutateurs, Madame Karin Matthey-Junod et M. Jean-Daniel Bula pour leur indéfectible soutien lors de nos séances du Conseil communal et plus particulièrement pour les 3 dimanches matins que nous avons passés ensemble au bureau de vote accompagné bien sûr par notre secrétaire communale Françoise. Françoise toujours bien présente, que je remercie chaleureusement pour son efficacité, son suivi des dossiers, son sens de l'organisation et sa grande disponibilité.

Enfin, je vous remercie toutes et tous pour la confiance que vous m'avez accordée cette année et pour la prochaine, je vous souhaite un très bel été.

## 11. Propositions individuelles

Aucune proposition n'est parvenue au bureau du Conseil

## 12. Divers

M. SCHERZ est très content que la Commune ait maintenant à disposition des cartes journalières CFF. Il propose à chacun d'en parler autour de lui afin que les ventes soient en hausse.

## 13. Distribution des émoluments

Les émoluments sont distribués aux conseillers après la séance

Plus personne ne demandant la parole, M. TAVERNIER lève la séance à 21h20 et invite toutes et tous à une sympathique verrée.

Le Président

La Secrétaire



G. Tavernier




F. Palpacuer